

N°NUMERO ACTE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°DL20210115 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/09/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h15) ; M. Jean-Luc DEGRAIX (à partir de 19h35) ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19h05) ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h45) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h55) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY (à partir de 18h38) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 18h40) ; M. Romain PIPIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h15).

M. Jean-Luc DEGRAIX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h35).

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 19h05).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à Mme Béatrice COFFY.

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA.

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h55).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SAINT-CHAMOND ESPOIR

Mme Florence VILLEDIEU expose ce qui suit :

Saint-Chamond Espoir est une association qui œuvre depuis 1988 pour apporter de l'aide aux personnes en difficulté et défavorisées en France et dans le monde.

Ainsi, l'association intervient au Népal depuis 2015. Après avoir apporté des aides financières aux populations locales affectées par une série de séismes, Saint-Chamond Espoir développe à présent des projets dans des domaines différents (cheminement d'eau, plantation d'arbres, aide aux écoles, etc.) notamment sur les hameaux de Mane Gaon, Bimkhori Danda, Bongrel Danda et Kamibari de la municipalité rurale de ROSHI.

Dans le cadre de ces actions, l'association Saint-Chamond Espoir sollicite un partenariat avec la commune de Saint-Chamond lui permettant d'être soutenue dans la poursuite et le développement de sa collaboration avec les hameaux de Mane Gaon, Bimkhori Danda, Bongrel Danda et Kamibari de la municipalité rurale de ROSHI.

Compte tenu des actions reconnues de l'association auprès des personnes défavorisées et de son engagement auprès des territoires et des habitants du Népal, il est proposé d'y répondre favorablement par le biais d'une convention de partenariat d'une durée d'un an renouvelable deux fois.

Ce partenariat pourrait donner lieu à une collaboration entre la commune de Saint-Chamond et les hameaux de Mane Gaon, Bimkhori Danda, Bongrel Danda et Kamibari de la municipalité rurale de ROSHI et pourrait aboutir à la signature d'une charte d'amitié entre les deux collectivités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 32 voix pour,

6 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER

1 sans participation M. Jean-Marc LAVAL

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention entre la ville et l'association « Saint-Chamond Espoir » relative à son partenariat avec la municipalité rurale de ROSHI,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.

Envoyé en préfecture le 14/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le



ID : 042-214202079-20211004-DL20210115-DE

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/10/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD